Ce prix courant peut aussi varier dans chaque localité par les mêmes causes qui influent sur le prix des autres services productifs; ainsi, le prix élevé des fonds de terre ou le taux variable des fermages, de l'intérêt des capitaux et de la main-d'œuvre sont autant de causes qui élèvent, abaissent et tiennent dans une fluctuation continuelle les bénéfices des entrepreneurs dans une localité.

Parmi d'autres causes qui peuvent encore influer sur les bénéfices d'un entrepreneur, et qui sont inhérentes au fonds qu'il exploite, nous citerons *l'étendue même de ce fonds*, circonstance dont nous avons parlé à la page 401; sa fertilité, l'état dans lequel il se trouve, les améliorations qui y ont été pratiquées, la courte durée du bail qui donne droit à sa jouissance, les stipulations vicieuses de ce contrat, etc.

*Des causes toutes personnelles* à l'entrepreneur jouent un bien plus grand rôle encore que les précédentes dans la fixation du taux de ses bénéfices.

« Dans une entreprise agricole, dit M. DE DOMBASLE, de même que dans toute spéculation industrielle, les profits qu'on peut en espérer seront toujours, toutes choses d'ailleurs égales, proportionnés au capital qui y est appliqué; le tout est d'employer le capital d'une manière judicieuse. »

Un fermier, qui n'a pas de capitaux et qui ne peut attendre les chances de hausse des denrées, bat ses grains dans l'hiver qui suit la récolte, les porte aussitôt sur le marché, où l'encombrement produit par le grand nombre de petits producteurs, et de pauvres ménages qui en agissent de même, amène un abaissement de prix qui retombe à la charge de celui qui est obligé de vendre ainsi ses denrées, et qui diminue considérablement ses bénéfices. Au contraire, un cultivateur qui peut disposer d'une plus forte somme de capitaux garde ses produits, attend que la demande sur les marchés ait relevé les prix, et vend alors avec un bénéfice qui couvre très souvent au-delà l'intérêt des valeurs capitales qu'il a ainsi gardées inactives pendant un certain temps.

La *capacité de l'entrepreneur* pose aussi des limites bien nettes aux bénéfices qu'il est en droit d'espérer de son industrie. Par ce mot nous entendons que le cultivateur possède toutes les connaissances théoriques et pratiques exigées pour savoir tirer de la terre le produit net le plus considérable, et qu'il réunit en outre en lui les qualités qui font un bon administrateur. Si ces connaissances, en effet, lui manquent en partie ou en totalité, s'il est dépourvu de ces qualités, il est bien certain que, guidé seulement par une routine aveugle, il ne parviendra à tirer qu'un mince produit de ses terres, et qu'une grande partie de ses bénéfices sera absorbée par les frais occasionnés par des mesures administratives vicieuses, par une mauvaise distribution des travaux, par l'emploi d'instrumens grossiers, par des stipulations désavantageuses, suite de l'ignorance des principes qui règlent la production, la vente et l'achat des choses, ou qui déterminent le taux des divers profits, etc.

Enfin, un dernier objet qui détermine dans chaque opération le taux des bénéfices d'un entrepreneur, c'est le *prix courant des denrées agricoles*. C'est par l'élévation ou l'abaissement des prix sur les marchés que ces bénéfices peuvent flotter dans des limites assez étendues. Il est vrai qu'un habile administrateur ne cherche qu'à produire des denrées dont le prix est le moins variable possible; qu'il s'attache à transporter ses produits sur les marchés où le prix courant est le plus élevé; qu'il ne les abandonne qu'au moment où le prix a monté à un taux qui lui assure un bénéfice honnête; qu'il sait transformer en produits plus marchands, plus recherchés, des denrées dont la valeur vénale s'est abaissée par suite de la concurrence ou toute autre cause; qu'il sait se mettre à l'abri des cas fortuits, en un mot qu'il parvient par son industrie à donner un peu de fixité à des bénéfices essentiellement variables de leur nature.

On est assez généralement dans l'habitude de *mesurer les bénéfices des entrepreneurs* d'industrie agricole par le rapport de leur revenu à leur capital d'exploitation. Ainsi, on dit: tel fermier réalise dans son entreprise des bénéfices qui s'élèvent à 10 ou 12 p. 100 de son capital; les profits de tel autre n'ont été cette année que de 8 p. 100. Mais nous avons déjà fait observer que cette manière de s'exprimer est inexacte, et ne permet pas de distinguer nettement les revenus qui sont dus au capital de ceux qui appartiennent à l'industrie. Dans un entrepreneur qui possède en propre un capital d'exploitation, il y a 2 hommes distincts: un capitaliste, qui a droit à des intérêts pour la jouissance de son instrument qu'il concède à l'industrie, et un industriel, qui a droit à son tour à des bénéfices pour l'exercice de ses facultés individuelles. Confondre ces 2 sortes de revenus, c'est jeter de l'obscurité dans une matière sur laquelle il importe au contraire de répandre la plus vive clarté. Ainsi il serait beaucoup plus exact de dire, en supposant qu'on trouvât communément dans un pays à placer ses capitaux avec sécurité à 5 p. 100 : tel fermier a réalisé cette année un revenu de 11,000 fr., dont 5,000 sont les intérêts de son capital d'exploitation, qui est de 100,000 fr.; et 6,000, la récompense de son industrie; tel autre n'a trouvé en caisse, pour toute balance de ses comptes, que 4,000 fr., qui représentent, à 5 p. 100, les intérêts de son capital; et n'a par conséquent rien touché cette année pour sa coopération industrielle dans l'entreprise qu'il dirige

On a beaucoup discuté sur la question de savoir quels sont les *bénéfices auxquels un entrepreneur d'industrie agricole ou un fermier a droit de prétendre*. D'une part, on a soutenu que les produits du sol sont d'une nécessité si générale et si urgente pour le genre humain, que celui qui les cultive n'a pas droit de prétendre à un bénéfice trop considérable. D'un autre côté, on dit qu'un fermier qui travaille avec économie, qui dirige ses opérations avec habileté et prudence, qui fait quelquefois des avances considérables de capitaux et court toutes les chances de la production mérite assurément d'être largement récompensé de ses avances et de son industrie; mais toutes ces discussions n'ont pas éclairci et ne pouvaient pas décider la question, et les bénéfices des fermiers sont demeurés sous l'empire des besoins sociaux, de la capacité et des moyens pécuniaires des entrepreneurs et de la concurrence.

On a remarqué que toutes ces causes réunies ne permettent pas que les bénéfices des fermiers surpassent un certain rapport avec les capitaux qu'ils ont avancés, ou, comme nous l'avons dit au commencement de ce paragraphe, les bénéfices industriels des fermiers ont un taux courant basé sur leurs capitaux et leur industrie. Ecoutons à cet égard SINCLAIR, qui a dépouillé avec soin tous les rapports qui ont été faits au bureau d'agriculture sur les bénéfices des fermiers dans un grand nombre de comtés de l'Angleterre.

« Les bénéfices des fermiers, dit-il, sont en général tellement modérés qu'on a trouvé, par des recherches soigneuses, que, dans les terres arables, ils excèdent rarement 10 à 14 p. 0/0 du capital avancé (1). Quelques fermiers en terres arables, qui possèdent une habileté et une énergie supérieures et qui ont obtenu des baux à des conditions raisonnables peuvent réaliser de 15 à 20 p. 0/0; tandis que d'autres, qui manquent de ces

(1) De ces 10 à 14 pour cent, il faut déduire, suivant la remarque faite précédemment, 3, 4 ou 5 p 0/0 suivant le taux de l'intérêt pour le profit du capital. La même observation s'applique aux évaluations suivantes.